

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 26 novembre 2021

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 03/12/2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 18/11/2021	Nombre de délégués présents ou représentés : 16
	Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 26 novembre 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Doix-lès-Fontaines (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de la Vendée

Gilles BOUTEILLER

Au titre des Chambres d'Agriculture

Xavier GARREAU

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet LIFE Wild bees (contrat de projet - article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)













Accusé de réception en préfecture 079-257902205-20211126-2021BU1126LIFE-DE Date de télétransmission : 03/12/2021 Date de réception préfecture : 03/12/2021

<u>Création d'un emploi non permanent</u> <u>pour mener à bien le projet LIFE Wild bees</u>

(contrat de projet - article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Contexte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est engagé, depuis septembre 2021, dans un programme européen LIFE Biodiversité, aux côtés des PNR Périgord-Limousin (bénéficiaire coordinateur), Médoc, Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, ainsi que du laboratoire de recherche Biogeco et d'autres partenaires: Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) et l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB).

Le projet, intitulé LIFE Wild bees (abeilles sauvages), a pour ambition le maintien des acteurs de la pollinisation et pour objectifs :

- améliorer les connaissances pour mieux préserver les abeilles sauvages,
- recréer un maillage dense d'habitats favorables,
- développer et structurer une proposition de plants et graines d'origines locales,
- transmettre les bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et des citoyens.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, prévu pour une durée de 5,5 ans, il convient de créer un emploi non permanent qui sera pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, engagé en qualité d'attaché, catégorie A, à temps complet, pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans maximum, à compter du 1^{er} avril 2022.

Les fonctions confiées à l'agent seront les suivantes :

- la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions PNR pour le LIFE Wild bees,
- la réalisation du bilan et la valorisation des opérations, en lien avec les bénéficiaires du projet, les responsables scientifiques, les services du Parc.

<u>Décision</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau décide

- de créer l'emploi non permanent de chargé.e de mission LIFE Wild bees, à temps complet, de catégorie A, pour mener à bien le projet LIFE Wild bees,
- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à signer le contrat afférent, à compter du 1^{er} avril 2022,
- de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 ans renouvelable expressément, dans la limite de 6 ans maximum,
- de préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché, du cadre d'emplois d'attaché territorial (IM 390),
- de mettre à jour, en conséquence, le tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pascal DUFDRESTE